

Communiqué de presse

Informations réglementées

Le 22 novembre 2024 · 7h15 CET

Bekaert lance un Programme de Rachat d'Actions

Suite à la publication de son rapport d'activités sur les neuf premiers mois jusqu'à septembre 2024 et à l'annonce de l'approbation par son Conseil d'un nouveau programme de rachat d'actions pour un montant total maximal de € 200 millions sur une période allant jusqu'à 24 mois (le 'Programme'), Bekaert annonce aujourd'hui qu'elle débutera une tranche du Programme pour un montant total allant jusqu'à € 25 millions (la 'Tranche'). Cette Tranche s'achèvera au plus tard le 21 février 2025. Comme annoncé précédemment, le but du Programme est d'annuler toutes les actions rachetées.

L'approbation du Programme par le Conseil de Bekaert intervient dans le cadre de l'autorisation qui lui a été octroyée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Bekaert du 8 mai 2024. Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le nombre maximum d'actions qui peuvent être acquises dans le cadre du Programme est limité à 20% du nombre total d'actions émises de la société, moins le nombre d'actions propres déjà détenues ou acceptées en gage (le cas échéant) par la société (que ce soit en vertu du Programme, du contrat de liquidité ou pour une autre raison), de sorte que le nombre total d'actions propres détenues ou acceptées en gage par la société n'excédera jamais 20% du nombre total d'actions émises.

Bekaert a désigné Kepler Cheuvreux SA comme intermédiaire indépendant pour racheter les actions pour son compte et prendre les décisions de transaction dans le cadre de cette Tranche du Programme, indépendamment de Bekaert.

Pendant la Tranche, Bekaert publiera régulièrement des communiqués de presse avec des mises à jour sur les progrès réalisés, comme requis par la loi. Ces informations seront également disponibles sur les pages de notre site internet consacrées aux relations avec les investisseurs. Toute autre tranche du programme, qui pourrait être réalisée après l'achèvement de la Tranche, sera annoncée en temps utile.

Disclaimer

Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations reflètent les opinions actuelles de la direction concernant des événements futurs, et sont sujettes à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent conduire les résultats réels à être sensiblement différents de résultats ou de performances futurs exprimés par le présent communiqué de presse ou qui pourraient en être déduits. Bekaert fournit les informations reprises dans ce communiqué à la date d'aujourd'hui, et n'assume aucune obligation d'actualiser les déclarations prospectives à la lumière d'informations nouvelles, d'événements futurs ou autrement. Bekaert rejette toute responsabilité pour toutes déclarations faites ou publiées par des tiers, et n'assume aucune obligation de corriger des données, informations, conclusions ou opinions inexacts publiées par des tiers au sujet du présent ou de tout autre communiqué de presse diffusé par Bekaert.

Profil de la société

L'ambition de Bekaert est d'être le partenaire privilégié pour définir la façon dont nous vivons et nous nous déplaçons, toujours d'une manière sûre, intelligente et durable. Leader mondial sur nos marchés et leader technologique dans la science des matériaux appliquée à la transformation du fil d'acier et aux technologies de revêtement, Bekaert (bekaert.com) utilise également son expertise au-delà du domaine de l'acier pour créer des solutions nouvelles avec des matériaux et des services innovants au service de marchés tels la nouvelle mobilité, la construction à faible émission de carbone et l'énergie verte. Fondée en 1880, avec son siège social en Belgique, Bekaert (Euronext Brussels, BEKB) est une entreprise globale dont les 24 000 collaborateurs dans le monde ont généré ensemble un chiffre d'affaires global de € 5,3 milliards en 2023.